



# FLASH INFOS AVESNOISES

AOÛT 2024

## Saison estivale

### Opération Tranquillité Vacances

L'été est arrivé et avec lui, les vacances tant attendues. Pour que vous puissiez profiter de cette période en toute sérénité, la gendarmerie met en place le dispositif "Tranquillité Vacances". Pendant votre absence, des patrouilles régulières seront effectuées autour de votre domicile pour en assurer la surveillance. Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, n'oubliez pas de vous inscrire auprès de votre brigade de gendarmerie avant votre départ.



### Fortes chaleurs et personnes âgées

L'été rime souvent avec fortes chaleurs. Il est essentiel de veiller à la santé des personnes âgées et des plus vulnérables. Pensez à prendre régulièrement de leurs nouvelles et à les aider à rester au frais. N'hésitez pas à leur rappeler de s'hydrater suffisamment et de rester à l'intérieur pendant les heures les plus chaudes de la journée. En période de canicule, chaque geste compte pour éviter les coups de chaleur.

De plus, un formulaire d'inscription au registre nominatif des personnes vulnérables est joint (plus d'informations page 4).

### Rappel des horaires pour les travaux extérieurs

Pour préserver la tranquillité de tous, nous rappelons qu'un arrêté municipal régit les horaires pour les travaux extérieurs bruyants tels que l'utilisation de tondeuses à gazon et autres appareils motorisés. Ces travaux sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

La municipalité vous souhaite un bel été et de très bonnes vacances. Profitez de cette période pour vous reposer, vous ressourcer et passer du temps en famille ou entre amis. Nous vous remercions pour votre vigilance et votre coopération pour que notre commune reste un lieu de vie agréable et sûr pendant toute la saison estivale.



## Le point agenda

### La bourse aux jouets & puériculture de l'APE

L'A.P.E "LES P'TITS AVESNOIS" ORGANISE SA

**BOURSE AUX  
JOUETS &  
PUÉRICULTURE** **LE 13  
OCTOBRE  
2024**  
À LA SALLE  
CÉSAR BAVAY

**Renseignements**  
06.28.83.47.66

**Inscriptions**  
Samedi 21/09  
11H/12H

Mardi 01/10  
18H/19H

sous la halle  
couverte  
d'Avesnes-le-Sec

**Sur place**  
Buvette et  
petite  
restauration



**5€**  
La table

La bourse aux jouets organisée par l'association l'APE Les P'tits Avesnois de la commune aura lieu le 13 octobre à la salle César Bavay.

Les inscriptions se dérouleront sous la halle couverte le samedi 21 septembre de 11h à 12h et le mardi 1er octobre de 18h à 19h. La participation est fixée à 5€ la table. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 06.28.83.47.66.

Une buvette et une petite restauration seront disponibles sur place pour agrémenter votre visite. Venez nombreux pour profiter de cette occasion unique de dénicher des trésors pour les enfants tout en soutenant une initiative locale.



### Dossiers d'inscription cantine/garderie

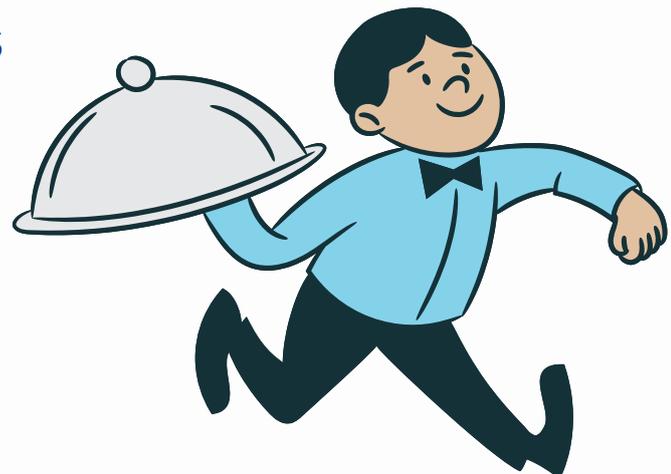
Une nouvelle permanence est mise en place pour rendre les dossiers d'inscription à la cantine et à la garderie pour la rentrée 2024. Du 19 au 23 août :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Notez les dates dans vos agendas, derniers délais pour rendre vos dossiers.

### La municipalité cherche 4 jeunes

La municipalité est à la recherche de 4 jeunes volontaires pour aider à servir le repas des aînés qui aura lieu le 22 septembre. Si vous êtes disponible et souhaitez participer à cet événement convivial et important pour notre communauté, merci de vous inscrire à la mairie ou par mail à l'adresse suivante : [adjoint.fetes.avls@orange.fr](mailto:adjoint.fetes.avls@orange.fr). Votre aide sera grandement appréciée !





# Repas DES Aînés



22 SEPTEMBRE 2024  
SALLE CÉSAR BAVAY



## Coupon-réponse "Repas des Aînés 2024"

À déposer impérativement en mairie avant le vendredi 23 août 2024, 12h.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Je serai présent(e) au repas des Aînés du 22 septembre 2024 :**

seul(e)  accompagné(e) de \_\_\_\_\_

Je souhaite bénéficier de la navette mise en place par la commune.

# Registre nominatif aux personnes vulnérables

Mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels par le Centre Communal d'Action Sociale, le registre nominatif des personnes vulnérables est un dispositif dont le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin : canicules, grands froids, inondations, relogements d'urgence, pandémies...

Il s'agit d'assurer un suivi régulier des personnes isolées, fragilisées par l'âge, par un handicap ou par un mode de vie spécifique.

Ce registre des personnes vulnérables, permet aux personnes qui s'y sont inscrites volontairement, d'être contactées par les services publics en cas d'événement exceptionnel.

## Qui est concerné par une inscription sur le registre communal ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

## Comment s'inscrire ?

L'inscription peut être réalisée, soit :

- Par la personne concernée ou, le cas échéant, par son représentant légal,
- Par un tiers (personne physique ou morale).

L'inscription est bien évidemment facultative et doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il suffit de remplir et de retourner le bulletin d'inscription joint à ce présent Flash Infos en Mairie.

## Les trottoirs et caniveaux

Chacun est responsable légalement de sa part de trottoir, ce qui comprend également son nettoyage par les occupants des habitations, des commerces ou des entreprises. Il en est de même pour le déneigement ainsi que la sécurisation d'un passage en cas de verglas, sans oublier le désherbage (sans produit chimique) le long des clôtures et des bordures de trottoirs en fonction bien entendu de la saison.

Et bien sûr, les déchets ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

## Les déjections canines

Malgré nos rappels précédents et nos appels à la responsabilité, nous constatons avec regret la persistance d'incivilités concernant les déjections canines dans notre belle commune. Nous tenons à rappeler à tous les propriétaires d'animaux que le respect des règles de propreté est essentiel pour le bien-être de chacun.



**135€**  
Ça crotte  
cher !